

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE ETAT CIVIL

ARRÊTÉ N°2026ARRT285

OBJET : DELEGATION DE FONCTION
OFFICIER D'ETAT-CIVIL
A M. Gilles NAMYSLAK,
Conseiller Municipal

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU la loi du 05 avril 1884,

VU l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'empêchement du Maire et des Adjointes en exercice,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Gilles NAMYSLAK, Conseiller Municipal de la Commune de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place et concourt avec nous, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil.

ARTICLE 2 :

En sa qualité d'officier d'état civil, **Monsieur Gilles NAMYSLAK** célébrera la cérémonie qui aura lieu :

Le samedi 22 août 2026

en la Mairie de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie.

Publié le **07 AOUT 2026**

Pour extrait conforme
En Mairie 07 août 2026

Le Maire
Olivier NOGUES

Par délégué
[Signature]

